

Ville de SAINT-QUENTIN

ENQUETE PUBLIQUE

Sur le déclassement du domaine public communal de l'espace vert et d'une partie de la voirie, situés à l'angle de la rue André Godin et de la rue Gustave Eiffel à 02100 SAINT-QUENTIN.

Du 02 septembre 2025 jusqu'au 16 septembre 2025 inclus,

RAPPORT du Commissaire-enquêteur

PIECES ANNEXES

Références

- Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L 3111-1 qui indique que « les biens du domaine sont inaliénables et imprescriptibles. Par conséquent, les collectivités territoriales devront, pour céder un bien de leur domaine public, le désaffecter et le déclasser préalablement, afin de l'incorporer dans leur domaine privé »
- Le déclassement d'un bien communal a pour effet de faire sortir celui-ci du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal. Cette procédure de déclassement relève à la fois du Code de la Voirie Routière et du Code des Relations entre le Public et l'Administration :
 - Les dispositions des articles L 141-3 et suivants et R 141-4 et suivants du Code de la Voirie Routière prévoient que lorsqu'il est porté atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par une voie ou son accessoire, le déclassement doit donner lieu à une enquête publique préalable.
 - L'enquête publique, comme définie à l'article L 134-2 du Code des Relations du Public avec l'Administration, « a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration d'une décision administrative. Les observations et propositions recueillies au cours de l'enquête sont prises en considération par l'administration compétente avant la prise de décision »
- Arrêté de Madame le Maire de Saint-Quentin en date du 11 juillet 2025 prescrivant l'enquête publique préalable au déclassement d'une partie du domaine public à l'angle des rues André Godin et Gustave Eiffel à Saint-Quentin,
- Décision de Madame le Maire de Saint-Quentin du 11 juillet 2025 me nommant Commissaire Enquêteur titulaire

Je soussigné Pascal HIRSON, commissaire-enquêteur,

- ai été désigné par arrêté de Madame le Maire de Saint-Quentin en date du 11 juillet 2025 pour conduire l'enquête publique relative au déclassement d'une partie du domaine public à l'angle des rues André Godin et Gustave Eiffel à Saint-Quentin,
- ai, à la suite de cette enquête, rédigé le rapport suivant :

DEROULEMENT DE L'ENQUETE

Ouverture de l'enquête

L'enquête a été ouverte le mardi 2 septembre 2025 à 14 heures 00.

Elle a eu lieu à la mairie de Saint-Quentin, aux heures d'ouverture habituelles.

Le dossier était à la disposition du public à l'accueil et pouvait être emporté dans un bureau de la mairie dans de bonnes conditions de consultation.

L'affichage

L'avis d'ouverture d'enquête a été affiché en mairie sur le panneau d'affichage, le certificat d'affichage est joint au présent rapport, ainsi que sur les lieux de l'enquête, à plusieurs endroits.

La publicité

Le Maître d'Ouvrage a fait procéder à l'insertion d'un avis d'ouverture d'enquête dans les deux journaux couramment lus dans le département « l'Aisne Nouvelle » et « l'Union » le 14 Aout 2025. Les avis d'enquête sont à nouveau parus dans ces mêmes journaux le 9 Septembre 2025, les photocopies de ces parutions sont jointes au présent rapport.

En outre, l'enquête publique a été rappelée dans d'autres moyens d'informations :

- Le dossier a été consultable par le public sur le site internet de la Ville de Saint-Quentin dans la rubrique actualités, pendant toute la durée de l'enquête.

Je considère, en conséquence, que **la publicité réglementaire a été bien faite et a été complétée d'une façon efficace par d'autres actions d'information.**

Le registre

J'ai ouvert le registre le mardi 2 septembre 2025 à 14h00 avant la première permanence, dès le commencement de l'enquête, et l'ai clos à la fin de l'enquête le mardi 16 septembre 2025 à 17h00 à l'issue de l'enquête.

Les permanences

Les permanences ont eu lieu à la mairie de SAINT-QUENTIN les :

- mardi 2 septembre 2025 de 14 h 00 à 17 h 00, correspondant au début de l'enquête.
- samedi 6 septembre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00,
- mercredi 10 septembre 2025 de 14 h 00 à 17 h 00,
- mardi 16 septembre 2025 de 14 h 00 à 17 h 00, correspondant à la clôture de l'enquête.

Les permanences ont eu lieu au rez-de-chaussée dans un bureau dans de bonnes conditions d'accueil : le public disposait notamment de sièges permettant d'attendre son tour dans le salon contiguë pour me rencontrer. Un fléchage a été également mis en place pour l'accès bureau de permanence.

Climat de l'enquête

L'enquête s'est déroulée tout à fait sereinement et n'a donné lieu à aucun incident.

La publicité faite autour de l'enquête et notamment sur le site concerné a informé les habitants aux alentours.

Clôture de l'enquête et modalités de transfert des dossiers et registres

En application de l'arrêté, j'ai clos l'enquête le mardi 16 septembre 2025 à 17 h 00 et j'ai emporté le registre d'enquête pour rédiger le présent rapport.

Notification de procès-verbal des observations et mémoire en réponse

Compte tenu qu'aucune réclamation ou observation n'a été portée sur le registre d'enquête publique, et que le Commissaire-Enquêteur ne s'est saisi d'aucune question particulière, il n'a été demandé aucun document aux personnes responsables du projet.

CONTENU DU DOSSIER

Dossier d'enquête publique constitué de :

- Pièce 1 : le calendrier prévisionnel,
- Pièce 2 : arrêté prescrivant l'enquête publique,
- Pièce 3 : Notice explicative
- Pièce 4 : Plans
- Pièce 5 : Affichage/Publication (Presse, site internet, terrain)
- Pièce 6 : Délibération
- Pièce 7 : Registre d'enquête

La notice explicative reprend :

- L'objet de l'enquête,
- Le choix de la procédure juridique,
- Le déroulement de l'enquête,
- l'historique et les enjeux du projet,
- la gestion du stationnement, de la circulation et de l'environnement.

REMARQUES LIMINAIRES

Le Jeudi 12 Juin 2025, je me suis rendu au Siège de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois 58 boulevard Victor Hugo à Saint-Quentin, aux fins de prendre en compte le dossier avec le Maître d'Ouvrage et de faire ensuite une première visite de terrain.

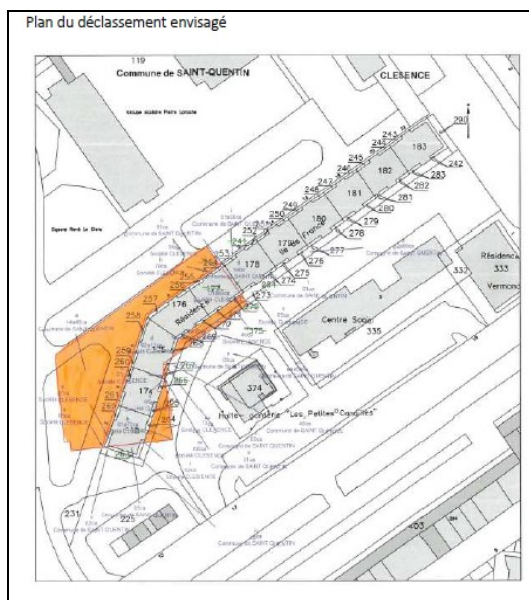
J'ai été reçu par Madame Sylvie GRANSON, Responsable du Pôle Stratégie Foncière et Actions Immobilières à la Ville de Saint-Quentin, accompagnée de Madame Sophie DELAIRE, collaboratrice. Le dossier m'a été présenté et nous avons échangé sur la forme et le contenu du dossier, sur les moyens à mettre en œuvre pour réaliser la publicité de l'Enquête Publique.

EXAMEN DU DOSSIER

De l'examen du dossier soumis à l'enquête publique, il ressort quelques points marquants dont nous devons faire état.

La présente enquête a pour objet le déclassement d'une partie du domaine public de Saint-Quentin, à l'angle des rues André Godin et Gustave Eiffel à Saint-Quentin (02100), à usage de voirie et d'espace vert.

Ce déclassement permet la réalisation d'un projet de construction de 25 logements intergénérationnels et d'un espace de convivialité, le projet s'inscrivant dans le cadre du renouvellement urbain du quartier Europe.



Le quartier Europe a été construit dans les années 1960-1970. Il compte environ 6 380 habitants. Situé en limite d'urbanisation à l'extrême Nord-Est de la Commune de Saint-Quentin, il communique peu avec le reste de la ville sauf par son entrée ouest qui le connecte à la route principale d'accès au centre-ville. Il bénéficie d'une certaine diversité de fonctions : équipements notamment sportifs, maison de santé, centre commercial, écoles, d'une centralité, et d'une certaine qualité paysagère.

L'emprise concernée par l'enquête publique permet le renouvellement de l'offre en logements pour le quartier, par un programme de construction de 25 logements en résidence intergénérationnelle par le bailleur Clesence.

L'enjeu global du secteur est le renforcement de la centralité, par la recomposition de l'espace central avec plusieurs opérations :

- La démolition de la résidence Ile de France, composée de 198 logements ;
- La création de cheminements plus aisés et plus sécurisés entre l'école Laroche et le centre commercial mais également à l'intérieur même de l'ilot central ;
- La création d'une place verte multifonctionnelle et d'une voie verte ;
- La création d'espaces dédiés et délimités pour les activités de plein air du centre social ;
- La création de logements adaptés pour les personnes âgées, avec jardins partagés ;
- L'extension du centre social municipal et la mise en place d'un espace dédié à ses activités de loisirs de plein air ;

C'est dans ce contexte qu'à la suite à la démolition par le bailleur Clesence de la Résidence Ile-de- France (198 logements), une partie de l'emprise est destinée à la construction d'une résidence intergénérationnelle. Le projet nécessite toutefois d'obtenir une partie de l'emprise publique.

Cette résidence en R+2 se compose de 25 logements, Les espaces peuvent s'ouvrir au quartier (halte-garderie, centre social..).

Le schéma de l'offre de stationnement est totalement revu à l'échelle du quartier notamment sur le secteur de l'ancienne emprise de la résidence Ile-de-France à la suite de la démolition et donc de la suppression de 198 logements.

Le schéma du réseau de voirie est entièrement repensé, l'objectif étant qu'il n'y ait plus de circulation motorisée en cœur d'îlot du secteur central, uniquement des circulations piétonnes et douces.

Des poches de stationnement sont créées pour l'école Laroche, le centre social, la halte garderie et les habitants des différentes résidences du secteur central.

Le schéma de voirie est également revu afin d'intégrer les pistes cyclables à l'échelle du quartier.

REGISTRE D'ENQUÊTE

Durant l'enquête, nous n'avons reçu aucune personne, et n'avons consigné sur le registre d'enquête ni de réclamation ni d'observation.

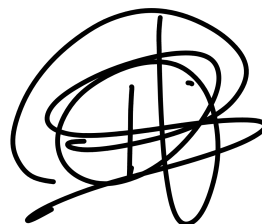
De plus, la collectivité nous a indiqué qu'aucun mail ne lui était parvenu sur la boîte dédiée.

EXAMEN DU DOSSIER avec la Ville de Saint-Quentin, et demande de mémoire en réponse

Aucun sujet n'ayant été abordé lors de l'enquête, je décidais qu'il n'était pas nécessaire d'examiner le dossier avec la Ville de Saint-Quentin.

Fait à Viry-Nouveau,
Le 15 Octobre 2025

Pascal HIRSON



VILLE DE SAINT-QUENTIN

==

VOIRIE – Arrêté prescrivant l'enquête publique préalable au déclassement d'une partie du domaine public à l'angle des rues André Godin et Gustave Eiffel à Saint-Quentin (02100).

Frédérique MACAREZ, Maire de Saint-Quentin ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-24 et L.2131-2 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L. 3111-1 et L. 2141-1 ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles L.134-1 et L.134-2 et R.134-3 à R.134-32 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment l'article L.141-3 relatif au classement et au déclassement de voirie ;

Vu le code de la voirie routière et notamment les articles R.141-4 à R.141-10 fixant les conditions de réalisation des enquêtes publiques relatives au déclassement de voirie ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2024 autorisant Madame le Maire à ouvrir l'enquête publique préalable au déclassement d'une partie du domaine public communal situé à l'angle des rues André Godin et Gustave Eiffel ;

Vu l'emprise foncière utilisée comme espace vert et voirie, constituant une dépendance du domaine public ;

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

Vu la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur du département de l'Aisne de l'année en cours ;

Vu les mesures de publicité effectuées ;

ARRETE

ARTICLE 1 - Il est procédé à une enquête publique en vue de déclasser du domaine public communal l'espace vert et une partie de la voirie, situés à l'angle de la rue André Godin et de la rue Gustave Eiffel à 02100 SAINT-QUENTIN.

ARTICLE 2 - Est désigné en qualité de commissaire-enquêteur M. Pascal HIRSON, Coordinateur de sécurité.

ARTICLE 3 – L'enquête publique, d'une durée de 15 jours consécutifs, se tient à compter du mardi 2 septembre 2025 jusqu'au mardi 16 septembre 2025 inclus, à la Mairie de Saint-Quentin, place de l'Hôtel de Ville – BP 345 – 02107 SAINT-QUENTIN CEDEX.

ARTICLE 4 – Le dossier d'enquête publique comprenant les pièces et avis exigés par les

législations et réglementations applicables, est consultable pendant toute la durée de l'enquête publique :

- Sur support papier, en Mairie de Saint-Quentin, aux jours habituels d'ouverture de la Mairie, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, et le samedi de 8h30 à 12h00 à l'accueil de la Mairie.
- Par voie dématérialisée, sur le site internet de la Ville : <http://www.saint-quentin.fr/>

Pendant la durée de l'enquête, le public peut présenter ses observations et propositions :

- En les consignant sur le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire-enquêteur et tenu à sa disposition aux lieux et horaires d'ouverture précisés ci-dessus,
- En les transmettant par voie écrite ou orale au commissaire-enquêteur lors de ses permanences indiquées ci-après,
- En les adressant à l'attention de Monsieur Pascal HIRSON, commissaire-enquêteur, par voie postale à la Mairie de Saint-Quentin, Place de l'Hôtel de Ville – BP 345 – 02107 SAINT-QUENTIN CEDEX ou par courrier électronique à l'adresse dédiée : enquete.publique@saint-quentin.fr

ARTICLE 5 - Monsieur le commissaire-enquêteur tient des permanences en Mairie, Place de l'Hôtel de Ville à Saint-Quentin, comme suit :

- Le mardi 2 septembre 2025 de 14h00 à 17h00,
- Le samedi 6 septembre 2025 de 9h00 à 12h00,
- Le mercredi 10 septembre 2025 de 14h00 à 17h00,
- Le mardi 16 septembre 2025 de 14h00 à 17h00.

ARTICLE 6 - Le présent arrêté est affiché en Mairie, ainsi que sur le terrain 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci. Il est également publié sur le site internet de la commune dans les mêmes conditions de délais.

En outre, un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête est publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête dans les deux journaux ci-après désignés :

- L'Aisne Nouvelle ;
- L'Union.

ARTICLE 7 - Toute information relative à l'organisation de l'enquête publique peut être demandée auprès du service Affaires Immobilières au 03.23.62.97.75.

ARTICLE 8 – Le registre d'enquête est clos et signé le mardi 16 septembre 2025 à 17h00 par Monsieur Pascal HIRSON, commissaire-enquêteur qui, dans le délai d'un mois, transmet à Madame le Maire le dossier et le registre d'enquête, accompagnés de ses conclusions motivées.

ARTICLE 9 – A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur sont tenus à disposition du public par voie dématérialisée sur le site internet de la commune et au service des Affaires Immobilières, 58 boulevard Victor Hugo à 02100 Saint-Quentin, pendant un an après la date de clôture de l'enquête.

ARTICLE 10 – Au terme de l'enquête, le projet de déclassement d'une partie du domaine public à l'angle des rues André Godin et Gustave Eiffel à Saint-Quentin, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport et conclusions du commissaire-enquêteur, est approuvé par délibération du Conseil Municipal.

ARTICLE 11 – Madame le Directeur Général des Services et Monsieur Pascal HIRSON, commissaire-enquêteur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est affiché à la Mairie de Saint-Quentin, et publié sur le site internet de la Ville.

Fait à Saint-Quentin, le 11 juillet 2025


Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-210206660-20250701-187577-AR-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15 juillet 2025

Publication : 15 juillet 2025

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation



Cet arrêté est susceptible d'un recours administratif contentieux dans les deux mois de son rendu exécutoire, devant le tribunal administratif d'Amiens, ou sur www.telerecours.fr.

VILLE DE SAINT-QUENTIN

ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE AU DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC A L'ANGLE DES RUES ANDRE GODIN ET GUSTAVE EIFFEL A SAINT-QUENTIN (02100)

Par arrêté en date du 11 juillet 2025

Madame Frédérique MACAREZ, Maire de la Commune de Saint-Quentin (02100), informe les personnes intéressées qu'une enquête publique préalable au déclassement d'une partie du domaine public à l'angle des rues André Godin et Gustave Eiffel à Saint-Quentin, se déroule à la Mairie de Saint-Quentin, place de l'Hôtel de Ville à Saint-Quentin, **pendant une durée de 15 jours consécutifs, du mardi 2 septembre 2025 au mardi 16 septembre 2025 inclus.**

A cet effet, Monsieur Pascal HIRSON est désigné en qualité de commissaire-enquêteur. Le commissaire-enquêteur se tient à disposition du public à la Mairie aux jours et heures suivants :

- le mardi 2 septembre 2025 de 14h00 à 17h00,
- le samedi 6 septembre 2025 de 9h00 à 12h00,
- le mercredi 10 septembre 2025 de 14h00 à 17h00,
- le mardi 16 septembre 2025 de 14h00 à 17h00.

Le dossier d'enquête publique sur support papier est déposé à la Mairie et accessible pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- le samedi de 8h30 à 12h00.

Les informations relatives à l'enquête publique ainsi que le dossier d'enquête publique sont consultables sur le site internet de la Ville : <http://www.saint-quentin.fr>.

Pendant la durée de l'enquête, chacun peut transmettre ses observations et propositions :

- Soit en les consignant sur le registre d'enquête côté et paraphé par le commissaire-enquêteur et déposé à la mairie ;
- Soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur au siège de l'enquête, à la Mairie de Saint-Quentin, Hôtel de Ville, BP 345, 02107 Saint-Quentin Cedex ;
- Soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : enquete.publique@saint-quentin.fr

Au terme de l'enquête, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport et conclusions du commissaire-enquêteur, est approuvé par délibération du Conseil Municipal.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur sont tenus à la disposition du public par voie dématérialisée sur le site internet de la commune et à la Mairie.

Des renseignements sur ce projet peuvent être obtenus auprès du service Affaires Immobilières au 03.23.62.97.75

OBJET

AMENAGEMENT
ET URBANISME -
Enquête publique de
déclassement entre
les rues André Godin
et Gustave Eiffel à
Saint-Quentin.

-=-

Rapporteur :
Mme le Maire

Date de convocation :
09/12/2024

Date d'affichage :
19/12/2024

Nombre de Conseillers
en exercice : 44

Quorum : 23

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 41

Nombre de Conseillers
votant : 40

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 DÉCEMBRE 2024 à 18h00

en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, Mme Monique BRY, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Colette BLERIOT, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, M. Yves DARTUS, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEL, M. Xavier BERTRAND, M. Philippe CAMELLE, Mme Assiba ADJANOHOON, Mme Aïssata SOW, Mme Aïcha DRAOU, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, Mme Constance FOIRET, M. Julien ALEXANDRE, M. Louis SAPHORES, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Luc TEMPLIER, M. Philippe ADOUX.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Luz GARCIA IDALGO représenté(e) par M. Vincent SAVELLI, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Najla BEHRI représenté(e) par M. Karim SAÏDI.

Absent(e)(s) :

M. Dominique FERNANDE, M. Sébastien ANETTE, M. Gauthier DUCOS, M. Aurélien JAN.

Secrétaire de Séance : Mme Constance FOIRET

Dans le cadre du programme de renouvellement urbain (NPRU) au quartier Europe, le bailleur Clesence a programmé la construction d'une résidence intergénérationnelle de 25 logements.

Ce projet est construit sur une partie de la résidence « Ile de France », qui sera démolie, mais nécessite également une partie du domaine public à proximité : rue André Godin et rue Gustave Eiffel.

Le foncier de la collectivité en domaine public non cadastré nécessaire au projet est à usage de parking, allée piétonne, voirie, qu'il convient de déclasser pour l'intégrer dans le domaine privé de la collectivité avant cession.

En amont du déclassement envisagé, il convient de procéder à l'ouverture d'une enquête publique, conformément aux dispositions de l'article L.141-3 du code de la voirie routière.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'émettre un avis favorable au principe de déclassement du foncier en domaine public situé rue André Godin et rue Gustave Eiffel à Saint-Quentin conformément au plan ci-annexé ;

2°) d'autoriser le géomètre-expert à solliciter auprès de l'administration compétente les numéros de cadastre nécessaires aux transactions à venir ;

3°) d'autoriser Madame le Maire à organiser par voie d'arrêté l'enquête publique, prescrite par les dispositions précitées du code de la voirie routière ;

4°) de se prononcer sur le déclassement définitif du domaine public communal de l'emprise concernée, à l'issue de l'ensemble des formalités liées à l'enquête publique préalable.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

M. Freddy GRZEZICZAK ne prend pas part au vote.

Pour extrait conforme,


Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-210206660-20241216-141023-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19 décembre 2024

Publication : 19 décembre 2024

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Rue Geoffroy SAINT-HILAIRE

288

229

119

Square René Le Clerc

Rue Gustave EIFFEL

GODIN

128

120

122

121

Rue André

175

174

176

177

178

179

180

181

182

183

184

185

186

187

188

189

190

191

192

193

194

195

196

197

198

199

200

201

202

203

204

205

206

207

208

209

210

211

212

213

214

215

216

217

218

219

220

221

222

223

224

225

226

227

228

229

230

231

232

233

234

235

236

237

238

239

240

241

242

243

244

245

246

247

248

249

250

251

252

253

254

255

256

257

258

259

260

261

262

263

264

265

266

267

268

269

270

271

272

273

274

275

276

277

278

279

280

281

282

283

284

285

286

287

288

289

290

291

292

293

294

295

296

297

298

299

300

301

302

303

304

305

306

307

308

309

310

311

312

313

314

315

316

317

318

319

320

321

322

323

324

325

326

327

328

329

330

331

332

333

334

335

336

337

338

339

340

341

342

343

344

345

346

347

348

349

350

351

352

353

354

355

356

357

358

359

360

361

362

363

364

365

366

367

368

369

370

371

372

373

374

375

376

377

378

379

380

381

382

383

384

385

386

387

388

389

390

391

392

393

394

395

396

397

398

399

400

401

402

403

404

405

406

407

408

409

410

411

412

413

414

415

416

417

418

419

420

421

422

423

424

425

426

427

428

429

430

431

432

433

434

435

436

437

438

439

440

441

442

443

444

445

446

447

448

449

450

451

452

453

454

455

456

457

458

459

460

461

462

463

464

465

466

467

468

469

470

471

472

473

474

475

476

477

478

479

480

481

482

483

484

485

486

487

488

489

490

491

LÉGALES

Tarification conforme à l'arrêté du 16 décembre 2024 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.



Scannez ce QR code pour découvrir l'intégralité du contenu **DES LÉGALES**
serviceclientslegales@rosselconseil.fr

09 70 80 86 12

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ENQUÊTES PUBLIQUES



VILLE DE SAINT-QUENTIN

**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE
AU DECLASSERMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC
A L'ANGLE DES RUES ANDRÉ GODIN ET GUSTAVE EIFFEL
A SAINT-QUENTIN (02100)
Par arrêté en date du 11 juillet 2025**

Madame Frédérique MACAREZ, Maire de la Commune de Saint-Quentin (02100), informe les personnes intéressées qu'une enquête publique préalable au déclassement d'une partie du domaine public à l'angle des rues André Godin et Gustave Eiffel à Saint-Quentin, se déroule à la Mairie de Saint-Quentin, place de l'Hôtel de Ville à Saint-Quentin, pendant une durée de 15 jours consécutifs, **du mardi 2 septembre 2025 au mardi 16 septembre 2025 inclus**.

A cet effet, Monsieur Pascal HIRSON est désigné en qualité de commissaire-enquêteur. Le commissaire-enquêteur se tient à disposition du public à la Mairie aux jours et heures suivants :

- le mardi 2 septembre 2025 de 14h00 à 17h00,
- le samedi 6 septembre 2025 de 9h00 à 12h00,
- le mercredi 10 septembre 2025 de 14h00 à 17h00,
- le mardi 16 septembre 2025 de 14h00 à 17h00.

Le dossier d'enquête publique sur support papier est déposé à la Mairie et accessible pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie :
- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- le samedi de 8h30 à 12h00.

Les informations relatives à l'enquête publique ainsi que le dossier d'enquête publique sont consultables sur le site internet de la Ville : <http://www.saint-quentin.fr>.

Pendant la durée de l'enquête, chacun peut transmettre ses observations et propositions :
- Soit en les signant sur le registre d'enquête côté et paraphé par le commissaire-enquêteur et déposé à la mairie ;
- Soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur au siège de l'enquête, à la Mairie de Saint-Quentin, Hôtel de Ville, BP 345, 02107 Saint-Quentin Cedex ;
- Soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : enquete.publique@saint-quentin.fr

Au terme de l'enquête, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport et conclusions du commissaire-enquêteur, est approuvé par délibération du Conseil Municipal. Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur sont tenus à la disposition du public par voie dématérialisée sur le site internet de la commune et à la Mairie. Des renseignements sur ce projet peuvent être obtenus auprès du service Affaires Immobilières au 03.23.62.97.75



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien regroupant trois aérogénérateurs et deux postes de livraison situé sur le territoire de la commune de Saint-Germainmont (08190) présentée par la société Parc éolien de la Croix Blanche (Groupe RWE)- 50, rue Madame de Sanzillon à Clichy (92110)

En application des dispositions du Code de l'environnement, et par arrêté préfectoral n°2025-496 du 06 août 2025, une enquête publique est prescrite sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, **du lundi 15 septembre 2025 au vendredi 17 octobre 2025 inclus**. Ce parc éolien se compose de 3 aérogénérateurs et de 2 postes de livraison implantés sur le territoire de la commune de Saint-Germainmont. La puissance totale maximale du parc sera de 18 MW pour une hauteur maximale de la nacelle des éoliennes de 111 m et une hauteur sommitale maximale (pale à la verticale) de 173 m.

Au terme de la procédure, le préfet des Ardennes est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande. Celle-ci prend la forme d'un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions ou d'un refus d'autorisation.

Mme Raymonde PAQUIS, assistante de direction cabinet géomètre expert retraitée, a été désignée en qualité de commissaire-enquêtrice, par décision du président tribunal administratif de Châlons-en-Champagne. En cas d'empêchement de Mme Raymonde PAQUIS, Mme Véronique BRACONNIER, directrice de secteur à la Poste retraitée, désignée commissaire-enquêtrice suppléante par le président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, la remplacera et exercera alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Saint-Germainmont- 3 rue Brennus-Delaître – 08190 Saint-Germainmont.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment un avis de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable et une étude d'impact se rapportant à l'objet de l'enquête est consultable :

- sur support papier en mairie de Saint-Germainmont, aux heures habituelles d'ouverture au public (lundi de 14h00 à 18h00, mardi de 09h00 à 12h00 et de 17h00 à 18h30, mercredi de 09h00 à 12h00, jeudi de 09h00 à 12h00, vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h15, samedi de 08h00 à 11h50 sous réserves de modification à l'initiative de la commune) et au cours des permanences de la commissaire-enquêtrice.

- sur le site internet des services de l'État <https://www.ardennes.gouv.fr> / onglet : Actions de l'Etat / rubrique : Environnement / article : Les enquêtes publiques / sous-article : Pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE),

- sur un poste informatique en mairie de Saint-Germainmont aux heures habituelles d'ouverture au public.

Le public pourra, jusqu'à la clôture de l'enquête (vendredi 17 octobre à 17h00), formuler ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-numerique.fr/parceoliendelacroixblanche>, et par courriel à l'adresse : parceoliendelacroixblanche@mail.registre-numerique.fr. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé, à la même adresse.

- par courrier postal à la commissaire-enquêtrice à l'adresse suivante : Mme la commissaire-enquêtrice La Croix Blanche - mairie – 3 rue Brennus Delaître - 08190 Saint-Germainmont. Les observations formulées par voie postale sont annexées au(x) registre(s) tenu(s) à disposition au siège de l'enquête.

- directement sur le registre d'enquête à feuillets non-mobiles, côté et paraphé par la commissaire enquêteur en mairie de Saint-Germainmont aux heures habituelles d'ouverture au public et au cours des permanences de la commissaire-enquêtrice :

À la mairie de Saint-Germainmont (siège de l'enquête) :

Lundi 15 septembre 2025 de 09h00 à 12h00

Samedi 27 septembre 2025 de 08h30 à 11h30

Mercredi 8 octobre de 09h00 à 12h00

Vendredi 17 octobre de 14h00 à 17h00

Le rapport final et les conclusions de la commissaire-enquêtrice seront tenus à la disposition du public dans la commune d'implantation, sur le site internet des services de l'État dans les Ardennes susmentionné, et à la Préfecture des Ardennes pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Alexis DEWEVRE, personne responsable du projet à l'adresse suivante : 50 rue Madame de Sanzillon 92110 Clichy ou par courriel à : alexis.dewevre@rwe.com ou à la Préfecture des Ardennes – direction de la coordination et de l'appui aux territoires – bureau des procédures environnementales – 1, place de la Préfecture – BP60002 – 08005 Charleville-Mézières.

Charleville-Mézières, le 6 août 2025
le préfet
pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,
SIGNÉ :
Joël DUBREUIL



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien dit « Le Sapinois » regroupant six aérogénérateurs et trois postes de livraison situé sur le territoire de la commune de Sévigny-Waleppe (08220) présentée par la société C.E.P.E. SAPINOIS - 330, rue du Mourelet – zone industrielle à Avignon (84000)

En application des dispositions du code de l'environnement, et par arrêté préfectoral n°2025-488 du 06 août 2025, une enquête publique est prescrite sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, **du mardi 16 septembre 2025 au vendredi 17 octobre 2025 inclus**. Ce parc éolien se compose de 6 aérogénérateurs et de 3 postes de livraison implantés sur le territoire de la commune de Sévigny-Waleppe. La puissance totale maximale du parc sera de 48 MW pour une hauteur maximale de mâts des éoliennes de 115 m et une hauteur sommitale maximale (pale à la verticale) de 200 m.

Au terme de la procédure, le préfet des Ardennes est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande. Celle-ci prend la forme d'un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions ou d'un refus d'autorisation.

M. Jean-Louis MARCEAU, cadre de collectivité territoriale retraité, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur, par décision du président tribunal administratif de Châlons-en-Champagne. En cas d'empêchement de M. Jean-Louis MARCEAU, Mme Brigitte MARECHAL, directrice de secteur de la Poste retraitée, désignée commissaire-enquêteur suppléant par le président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, le remplacera et exercera alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Sévigny-Waleppe.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment un avis de la mission régionale d'autorité environnementale et une étude d'impact se rapportant à l'objet de l'enquête est consultable :

- sur support papier en mairie de Sévigny-Waleppe, aux heures habituelles d'ouverture au public (lundi de 17h00 à 18h30, mardi de 09h00 à 10h30 et vendredi de 11h00 à 12h30 sous réserves de modification à l'initiative de la commune) et au cours des permanences du commissaire-enquêteur.

- sur le site internet des services de l'État <https://www.ardennes.gouv.fr> / onglet : Actions de l'Etat / rubrique : Environnement / article : Les enquêtes publiques / sous-article : Pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et dans le département de l'Aisne : <https://www.aisne.gouv.fr> / onglet : Actions de l'Etat / rubrique : Consultations et Enquêtes publiques / article : Enquêtes publiques / sous-article : ICPE,

- sur un poste informatique en mairie de Sévigny-Waleppe aux heures habituelles d'ouverture au public.

Le public pourra, jusqu'à la clôture de l'enquête (vendredi 17 octobre 2025 à 12h00), formuler ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialisee.fr/6440>, et par courriel à l'adresse : enquete-publique-6440@registre-dematerialisee.fr. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé, à la même adresse.

- par courrier postal au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. le commissaire-enquêteur Le Sapinois - mairie – 8 rue du Château - 08220 Sévigny-Waleppe. Les observations formulées par voie postale sont annexées au(x) registre(s) tenu(s) à disposition au siège de l'enquête.

- directement sur le registre d'enquête à feuillets non-mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur en mairie de Sévigny-Waleppe aux heures habituelles d'ouverture au public et au cours des permanences du commissaire-enquêteur :

À la mairie de Sévigny-Waleppe (siège de l'enquête) :

mardi 16 septembre 2025 de 9h00 à 12h00

samedi 27 septembre 2025 de 9h00 à 12h00

lundi 6 octobre 2025 de 15h00 à 18h00

vendredi 17 octobre 2025 de 9h00 à 12h00

Le rapport final et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dans la commune d'implantation, sur le site internet des services de l'Etat dans les Ardennes susmentionné, et à la Préfecture des Ardennes pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Maxence BERTIN, personne responsable du projet auprès de l'entreprise C.E.P.E. SAPINOIS à l'adresse suivante : 330 rue du Mourelet – zone industrielle de Courtine 84000 Avignon ou par courriel à : maxence.bertin@genegy.eu ou à la Préfecture des Ardennes – direction de la coordination et de l'appui aux territoires – bureau des procédures environnementales 1, place de la Préfecture – BP60002 – 08005 Charleville-Mézières.

Charleville-Mézières, le 06 août 2025
le préfet
pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,
SIGNÉ :
Joël DUBREUIL



IMMOBILIER

Particulier ou professionnel,
vous souhaitez diffuser une annonce
dans le journal ?

Notre équipe vous accompagne

0809102259

Service 0,05 € / min
+ prix appel



COLLECTIVITES | MAIRIES | PREFECTURES

Touchez 1 habitant sur 2 de votre territoire et dématérialisez vos registres de consultation, enquêtes publiques en quelques minutes !

avec



Contactez-moi



Stéphanie Spinelli

sspinelli@rosselconseil.fr

06 13 43 78 02



serviceclientslegales@rosselconseil.fr



09 70 80 86 12



PROFESSIONNELS DU DROIT |
DU CHIFFRE | NOTAIRES
Saisissez & publiez
vos annonces
juridiques et légales,
en quelques minutes !



- ✓ Accessible 7j/7
- ✓ Simple & intuitive
- ✓ Attestation de parution immédiate
- ✓ Choix multiple du support habilité
- ✓ Paiement par CB en ligne

Contactez-moi



Stéphanie Spinelli

sspinelli@rosselconseil.fr

06 13 43 78 02 ou au 09 70 80 86 12

LÉGALES

Tarification conforme à l'arrêté du 16 décembre 2024 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.
serviceclientslegales@rosselconseil.fr

09 70 80 86 12

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ENQUÊTES PUBLIQUES



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien
dit « Le Sapinois » regroupant six aérogénérateurs et trois postes de livraison
situé sur le territoire de la commune de Sévigny-Waleppe (08220)
présentée par la société C.E.P.E. SAPINOIS - 330, rue du Mourelet - zone industrielle
à Avignon (84000)

En application des dispositions du code de l'environnement, et par arrêté préfectoral
n°2025-488 du 06 août 2025, une enquête publique est prescrite sur le projet susvisé,
d'une durée de 31 jours, du mardi 16 septembre 2025 au vendredi 17 octobre 2025
inclus. Ce parc éolien se compose de 6 aérogénérateurs et de 3 postes de livraison
implantés sur le territoire de la commune de Sévigny-Waleppe. La puissance totale
maximale du parc sera de 48 MW pour une hauteur maximale de mât des éoliennes de
115 m et une hauteur sommitale maximale (pale à la verticale) de 200 m.
Au terme de la procédure, le préfet des Ardennes est l'autorité compétente pour prendre la
décision relative à cette demande. Celle-ci prend la forme d'un arrêté préfectoral
d'autorisation assorti de prescriptions ou d'un refus d'autorisation.
M. Jean-Louis MARCEAU, cadre de collectivité territoriale retraité, a été désigné en qualité
de commissaire-enquêteur, par décision du président tribunal administratif de Châlons-en-
Champagne. En cas d'empêchement de M. Jean-Louis MARCEAU, Mme Brigitte
MARECHAL, directrice de secteur de la Poste retraitée, désignée commissaire-enquêteur
suppléant par le président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, le
remplacera et exercera alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.
Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Sévigny-Waleppe.
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment un
avis de la mission régionale d'autorité environnementale et une étude d'impact se
rapportant à l'objet de l'enquête est consultable :
- sur support papier en mairie de Sévigny-Waleppe, aux heures habituelles d'ouverture au
public (lundi de 17h00 à 18h30, mardi de 09h00 à 10h30 et vendredi de 11h00 à 12h30
sous réserves de modification à l'initiative de la commune) et au cours des permanences
du commissaire-enquêteur.
- sur le site internet des services de l'État https://www.ardennes.gouv.fr / onglet : Actions
d'e l'Etat / rubrique : Environnement / article : Les enquêtes publiques / sous-article : Pour
les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et dans le
département de l'Aisne : https://www.aisne.gouv.fr / onglet : Actions d'e l'Etat / rubrique :
Consultations et Enquêtes publiques / article : Enquêtes publiques / sous-article : ICPE,
- sur un poste informatique en mairie de Sévigny-Waleppe aux heures habituelles
d'ouverture au public.
Le public pourra, jusqu'à la clôture de l'enquête (vendredi 17 octobre 2025 à 12h00),
formuler ses observations et propositions :
- sur le registre dématérialisé à l'adresse : https://www.registre-dematerialise.fr/6440, et par
courriel à l'adresse : enquete-publique-6440@registre-dematerialise.fr. Les observations et
propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre
dématérialisé, à la même adresse.
- par courrier postal au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. le commissaire-
enquêteur Le Sapinois - mairie - 8 rue du Château - 08220 Sévigny-Waleppe. Les
observations formulées par voie postale sont annexées au(x) registre(s) tenu(s) à
disposition au siège de l'enquête.
- directement sur le registre d'enquête à feuillets non-mobiles, côté et paraphé par le
commissaire enquêteur en mairie de Sévigny-Waleppe aux heures habituelles d'ouverture
au public et au cours des permanences du commissaire-enquêteur :
A la mairie de Sévigny-Waleppe (siège de l'enquête) :
mardi 16 septembre 2025 de 9h00 à 12h00
samedi 27 septembre 2025 de 9h00 à 12h00
samedi 6 octobre 2025 de 15h00 à 18h00
vendredi 17 octobre 2025 de 9h00 à 12h00
Le rapport final et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition
du public dans la commune d'implantation, sur le site internet des services de l'État dans
les Ardennes susmentionné, et à la Préfecture des Ardennes pendant un an à compter de
la clôture de l'enquête.
Des informations peuvent être demandées auprès de M. Maxence BERTIN, personne
responsable du projet auprès de l'entreprise C.E.P.E. SAPINOIS à l'adresse suivante : 330
rue du Mourelet - zone industrielle de Courtine 84000 Avignon ou par courriel à :
maxence.bertin@genergy.eu ou à la Préfecture des Ardennes - direction de la coordination
et de l'appui aux territoires - bureau des procédures environnementales
1, place de la Préfecture - BP60002 - 08005 Charleville-Mézières.

Charleville-Mézières, le 06 août 2025
le préfet
pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,
Signé
Joël DUBREUIL

ACHETEURS PUBLICS

Dématérialisez vos marchés publics en
quelques minutes !



Contactez-nous

serviceclientslegales@rosselconseil.fr



Scannez ce QR code pour découvrir
l'intégralité du contenu DES LÉGALES



VILLE DE SAINT-QUENTIN

ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE
AU DECLASSERMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC
A L'ANGLE DES RUES ANDRE GODIN ET GUSTAVE EIFFEL
A SAINT-QUENTIN (02100)
Par arrêté en date du 11 juillet 2025

Madame Frédérique MACAREZ, Maire de la Commune de Saint-Quentin (02100), informe
les personnes intéressées qu'une enquête publique préalable au déclassement d'une partie
du domaine public à l'angle des rues André Godin et Gustave Eiffel à Saint-Quentin, se
déroule à la Mairie de Saint-Quentin, place de l'Hôtel de Ville à Saint-Quentin, pendant une
durée de 15 jours consécutifs, du mardi 2 septembre 2025 au mardi 16 septembre 2025
inclus.
A cet effet, Monsieur Pascal HIRSON est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.
Le commissaire-enquêteur se tient à disposition du public à la Mairie aux jours et heures
suivants :
- le mardi 2 septembre 2025 de 14h00 à 17h00,
- le samedi 6 septembre 2025 de 9h00 à 12h00,
- le mercredi 10 septembre 2025 de 14h00 à 17h00,
- le mardi 16 septembre 2025 de 14h00 à 17h00.
Le dossier d'enquête publique sur support papier est déposé à la Mairie et accessible
pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie :
- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- le samedi de 8h30 à 12h00.
Les informations relatives à l'enquête publique ainsi que le dossier d'enquête publique sont
consultables sur le site internet de la Ville :
http://www.saint-quentin.fr.

Pendant la durée de l'enquête, chacun peut transmettre ses observations et propositions :
- Soit en les consignnant sur le registre d'enquête côté et paraphé par le commissaire-
enquêteur et déposé à la mairie ;
- Soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur au
siège de l'enquête, à la Mairie de Saint-Quentin, Hôtel de Ville, BP 345, 02107 Saint-
Quentin Cedex ;
- Soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante :
enquete.publique@saint-quentin.fr
Au terme de l'enquête, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints
au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport et conclusions du
commissaire-enquêteur, est approuvé par délibération du Conseil Municipal.
Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur sont tenus à la disposition du
public par voie dématérialisée sur le site internet de la commune et à la Mairie.
Des renseignements sur ce projet peuvent être obtenus auprès du service Affaires
Immobilières au 03.23.62.97.75

MARCHÉS PUBLICS

MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX

PROCÉDURES ADAPTÉES DE + 90 000 EUROS

COMMUNE DE CONDÉ-EN-BRIE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
- Article 40 du Code de la Commande Publique -

I - IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LA MARCHE
MAIRIE DE CONDÉ-EN-BRIE
1 Rue de Chaury
02330 CONDÉ-EN-BRIE
SIRET : 210 201 943 000 11
II - COMMUNICATION
Lien vers le profil acheteur : https://www.proxilegales.fr
Identifiant interne : 2025-Eglise
Contact : Monsieur le Maire - dmoyse.maire@conde-en-brie.fr /
mairie.de.conde.en.brie@wanadoo.fr
03.23.82.43.36
III - PROCEDURE DE PASSATION
Type de procédure : marché à procédure adaptée
Conditions de participation : voir le règlement de consultation
Date et heures limites de réception des plis : 30/09/2025 à 12h00
Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale) : Oui
Aucune variante n'est autorisée
Critères d'attribution : voir le règlement de consultation
IV - IDENTIFICATION DU MARCHÉ
Restauration du clos et couvert de l'église Saint-Rémi de Condé-en-Brie
Type de marché : travaux
Lieu d'exécution du marché : église de Condé-en-Brie
La consultation comporte des tranches : Oui
V - ALLOTISSEMENT
Marché alloti : Oui
LOT 1 : Couverture
CPV du lot : 45261210-9
LOT 2 : Charpente / traitement
CPV du lot : 45261100-5
LOT 3 : Maçonnerie / Pierre de taille
CPV du lot : 45262522-6
VI - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE
Visite obligatoire : Oui, sur RDV les lundis après-midi et mardi toute la journée
Fin des visites le lundi 22/09/2025
Date d'envoi à la publication : 11/08/2025



Le portail d'avis de marchés publics
le plus complet du web

ENQUÊTES PUBLIQUES



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative au projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune d'Amigny-Roy

Par arrêté préfectoral du 23 juin 2025, la préfète de l'Aisne a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de centrale photovoltaïque au sol, présenté par la société CPV SUN 40, sur des terrains situés lieu-dit Les Meleniaux à Amigny-Roy. L'enquête se déroulera du 1er septembre 2025 à 9h00 au 1er octobre 2025 à 18h00 inclus.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier qui contient l'étude d'impact et l'avis émis par l'autorité environnementale en matière d'Amigny-Roy, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituelles d'ouverture au public et formuler éventuellement ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie d'Amigny-Roy. Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête publique.

En l'absence de registre matérialisé, elles pourront également être adressées, par courrier électronique, à l'adresse suivante : 0022-enquete-publique-aisne@aisne.gouv.fr en précisant en objet « Enquête publique - centrale photovoltaïque d'Amigny-Roy ». Les observations et propositions écrites transmises par courrier électronique seront tenues à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat dans le département de l'Aisne.

Le dossier complet relatif à l'enquête publique est également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aisne, rubrique « actions de l'Etat/consultation et enquête publique/enquêtes publiques/barbancin » (www.aisne.gouv.fr). Des informations peuvent être demandées à la société CPV SUN 40, auprès de Geoffrey Lemaire, directeur projet GE et HDE (tél : 05 31 40 72 16).

Monsieur Alain Rodier est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il recevra les observations du public, en mairie d'Amigny-Roy, aux jours et heures ci-dessous :

- lundi 1er septembre de 9h00 à 12h00,
- samedi 13 septembre 2025 de 9h00 à 12h00,
- mardi 23 septembre 2025 de 15h00 à 18h00,
- mercredi 1er octobre 2025 de 15h00 à 18h00.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, en mairie d'Amigny-Roy, siège de l'enquête publique et sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aisne (www.aisne.gouv.fr), pendant une durée d'un an.

Au terme de la procédure, la préfète de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision qui peut être un permis de construire accordé ou refusé.

Pour la préfète et par délégation,
le secrétaire général
Alain NGUOTO

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale au titre du code de l'environnement concernant le renouvellement des autorisations par fusion des systèmes d'assainissement de Chauny et Tergnier

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, la préfète de l'Aisne a prescrit, par arrêté en date du 18 juillet 2025, une enquête publique qui sera ouverte du 22 septembre 2025 au 24 octobre 2025 inclus, dans les communes de Chauny et Tergnier sur la demande d'autorisation environnementale au titre du code de l'environnement concernant le renouvellement des autorisations par fusion des systèmes d'assainissement de Chauny et Tergnier présentée par la communauté d'agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère.

Le projet porte sur le renouvellement des arrêtés d'autorisation par la fusion des deux systèmes d'assainissement de Chauny et de Tergnier. Cette fusion permet une optimisation de fonctionnement : diminution des versements directs au milieu naturel et soulagement de la station d'épuration de Tergnier via un transfert de flux vers la station de Chauny.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier, qui contient notamment une étude des incidences sur l'environnement, aux heures habituelles d'ouverture au public de Chauny et Tergnier, ou sur un poste informatique mis à disposition à la Direction départementale des territoires, service environnement aux heures habituelles d'ouverture au public, ou sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aisne (www.aisne.gouv.fr) et formuler éventuellement ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de Chauny, siège de l'enquête ou à l'adresse électronique suivante : 001-env-pe-participation-public@aisne.gouv.fr. Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête.

Des informations peuvent être demandées auprès de la communauté d'agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère, 57 boulevard Gambetta - 02300 Chauny - Téléphone : 03.23.33.94.94, responsable du projet, ou à la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, service politiques et police de l'eau, département assainissement, 12 cours Louis Lumière - 94307 Vincennes Cedex - Téléphone : 01.71.28.47.57.

Mme Caroline BERGOT, ingénieure industrielle, a été désignée comme commissaire enquêteur et M. Patrick DAVID, ingénieur, en retraite, a été désigné comme commissaire enquêteur suppléant.

Mme Caroline BERGOT siègera pour recevoir les observations du public aux jours, heures et lieux suivants :

- JOURS / HEURES / LIEUX
- lundi 22 septembre 2025 / 17 heures à 20 heures / Salle Victor Leduc 14 boulevard Gambetta à Chauny
- mercredi 8 octobre 2025 / 14 heures à 17 heures / Mairie de Tergnier
- samedi 18 octobre 2025 / 9 heures à 12 heures / Mairie de Tergnier
- vendredi 24 octobre 2025 / 17 heures à 20 heures / Salle Victor Leduc 14 boulevard Gambetta à Chauny

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la Direction départementale des territoires, en mairies de Chauny et Tergnier et sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aisne (www.aisne.gouv.fr), pendant une durée d'un an.

La préfète de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre les décisions relatives à la demande susvisée, qui peuvent être un arrêté d'autorisation, éventuellement assorti du respect de prescriptions permettant la réalisation du projet susmentionné au titre des articles L. 181-1 et suivants du code de l'environnement ou un arrêté de refus d'autorisation.

Pour la préfète de l'Aisne et par délégation,
Pour le directeur départemental des territoires,
La responsable du service Environnement,
Cécile CHOUTEAU



VILLE DE SAINT-QUENTIN

ENQUÊTE PUBLIQUE PREALABLE
AU DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC
A L'ANGLE DES RUES ANDRÉ GODIN ET GUSTAVE EIFFEL
A SAINT-QUENTIN (02100)
Par arrêté en date du 11 juillet 2025

Madame Frédérique MACAREZ, Maire de la Commune de Saint-Quentin (02100), informe les personnes intéressées qu'une enquête publique préalable au déclassement d'une partie du domaine public à l'angle des rues André Godin et Gustave Eiffel à Saint-Quentin, se déroulera à la Mairie de Saint-Quentin, place de l'Hôtel de Ville à Saint-Quentin, pendant une durée de 15 jours consécutifs, du mardi 2 septembre 2025 au mardi 16 septembre 2025 inclus.

A cet effet, Monsieur Pascal HIRSON est désigné en qualité de commissaire-enquêteur. Le commissaire-enquêteur se tient à disposition du public à la Mairie aux jours et heures suivants :

- le mardi 2 septembre 2025 de 14h00 à 17h00,
- le samedi 6 septembre 2025 de 9h00 à 12h00,
- le mercredi 10 septembre 2025 de 14h00 à 17h00,
- le mardi 16 septembre 2025 de 14h00 à 17h00.

Le dossier d'enquête publique sur support papier est déposé à la Mairie et accessible pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituelles d'ouverture de la Mairie :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- le samedi de 8h30 à 12h00.

Les informations relatives à l'enquête publique ainsi que le dossier d'enquête publique sont consultables sur le site internet de la Ville :

<http://www.saint-quentin.fr>

Pendant la durée de l'enquête, chacun peut transmettre ses observations et propositions :

- Soit en les consignait sur le registre d'enquête côté et paraphé par le commissaire-enquêteur et déposé à la mairie ;
- Soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur au siège de l'enquête, à la Mairie de Saint-Quentin, Hôtel de Ville, BP 345, 02107 Saint-Quentin Cedex ;
- Soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : enquete publique@saint-quentin.fr

Au terme de l'enquête, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport et conclusions du commissaire-enquêteur, est approuvé par délibération du Conseil Municipal.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur sont tenus à la disposition du public par voie dématérialisée sur le site internet de la commune et à la Mairie. Des renseignements sur ce projet peuvent être obtenus auprès du service Affaires Immobilières au 03.23.62.97.75

BONNES AFFAIRES

ANTIQUAIRE
ACHÈTE AU MEILLEUR PRIX
PAIEMENT COMPTANT

Pendules, carillons,
montres, pièces de
monnaies, bijoux or et
argent, argenteries,
jouets anciens, médailles,
militaires, cartes postales,
sculptures, miroirs,
tableaux...

ACHÈTE TOUTES ANTIQUITÉS ET OBJETS ANCIENS

M. THIERRY 06 08 91 61 07

Arts

Achète machines à coudre, machine à écrire, carillons, livres, cuivres, échin, argenterie, outaill électrique, Robe de soirée, vêtements de luxe maroquinier, briquet, mobiliers, trophée de chasse, horlogerie etc.

PART : Tél. 06.24.46.09.10

BONNES AFFAIRES
Diffusez votre annonce
dans le journal

Notre équipe vous accompagne

0809102259 Service 0.05 €/min + prix appel

IMMOBILIER

Location

02 ST QUENTIN



93 m²
3
1
Balcon

Vendo F5, lumineux, parfait état, dans résidence sécurisée, 2 ascenseurs, 2 balcons, prox, commerces, transports, écoles, négociable. Classe énergie : D.

PART : 06.34.71.54.89

SERVICES AUX PARTICULIERS

Être ensemble



Vous voulez répondre à une annonce rencontre. Ecrivez-nous à :
NOS RENDEZ-VOUS ANNONCES
L'AIISNE NOUVELLE
R&L.XXXXX (reprendra les 6 chiffres)
CS 10549
59023 LILLE CEDEX

Merci de bien faire figurer sur votre courrier la référence de l'annonce.

PRO : Pour toute autre question nous sommes joignables sur le 08.09.10.22.59

FREDERIQUE ch. à réaliser son rêve de petite fille, SE MARIER. Si intéressé, 1er contact au :
PRO : Tél. 0895.10.16.08 (0,80€/mn)



IMMOBILIER

Particulier ou professionnel,
vous souhaitez diffuser une annonce
dans le journal ?

Notre équipe vous accompagne

0809102259 Service 0.05 €/min + prix appel



EVASION

Particulier ou professionnel,
vous souhaitez diffuser une annonce
dans le journal ?

Notre équipe vous accompagne

0809102259 Service 0.05 €/min + prix appel



Numéros d'appel d'urgence

15 POLICE SECOURS

17 POMPIERS

112

LES ANNONCES

Jeudi 4 septembre 2025

25

PROFESSIONNELS DU DROIT |
DU CHIFFRE | NOTAIRESSaisissez & publiez
vos annonces
juridiques et légales,
en quelques minutes !

Avec



- ✓ Accessible 7j/7
- ✓ Simple & intuitive
- ✓ Attestation de parution immédiate
- ✓ Choix multiple du support habilité
- ✓ Paiement par CB en ligne

Contactez-nous



Stéphanie Spinelli

sspinelli@rosseilconseil.fr

06 13 43 78 02 ou au 09 70 80 86 72

LÉGALES

Tarification conforme à l'arrêté du 16 décembre 2024 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.
serviceclientslegales@rosseilconseil.fr

09 70 80 86 12

VIE JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS



A VENDRE :

A DANZY
13 rue du Polygone - Maison T4 : 81,50 m² - DPE : C - 79 000€
50 rue du Cuvé - Maison T4 : 70 m² - DPE : C - 79 000€
A CHAUNY
27 allée de la Justice - Maison T5 : 85,48 m² - DPE : C - 113 300€
Offre et prix soumis à conditions de ressources.
Délais de remise des offres, priorités des candidatures, prix et conditions de ressources établis.
Conformément aux dispositions de l'article L443-11 et suivant du CCH
Contact : IMMO OPAL 032325200 ou commercial@opal02.com

VENTE aux enchères publiques
au Tribunal Judiciaire de LAON (02)le mardi 21 octobre 2025 à 14h00 - EN UN SEUL LOT
DIVERS BIENS à TERGNIER (02)
5 et 7 avenue Jean Moulin

1/ LOGEMENT de 81,26 m² composé au RdC : séjour, cuisine, WC, local chaudière - Au 1er étage : 2 chambres, SdB avec WC - Au 2ème étage : 1 chambre (Libre)
2/ LOCAL COMMERCIAL de 28,28 m² composé d'un LOCAL et WC. (Libre)
Mise à Prix : 20.000 € Consignation pour enchérir : 3.000 €
S'adresser : - A Maître Audrey LOIZEAUX, Membre de la SCP MATHIEU DEJAS LOIZEAUX LETISSIER, Avocat au Barreau de LAON, demeurant 2 rue du Cloître - BP 509 - 02061 LAON CEDEX, Tél. : 03 23 20 26 92, dépositaire d'une copie du CCV - A Maître Johanna GUILHEM, Avocat au Barreau de PARIS, Membre de l'Association L'ASNIER-BERROSE & GUILHEM, demeurant 80 bis boulevard de Picpus 75012 PARIS, Tél. : 01 55 04 83 33 - Au Greffe du Juge de l'Exécution du TJ de LAON ou le CCV est déposé (N° RG 24/00334) - Pour visiter le jeudi 4 septembre 2025 de 10h00 à 11h00 et le jeudi 18 septembre 2025 de 10h00 à 11h00 - INTERNET : www.vench.fr

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ENQUÊTES PUBLIQUES



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative au projet de centrale photovoltaïque au sol
sur la commune d'Amigny-Roy

Par arrêté préfectoral du 23 juin 2025, la préfète de l'Aisne a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de centrale photovoltaïque au sol, présenté par la société CPV SUN 40, sur des terrains situés lieu-dit Les Muliniaux à Amigny-Roy. L'enquête se déroulera du 1er septembre 2025 à 9h00 au 1er octobre 2025 à 18h00 inclus.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier qui contient l'étude d'impact et l'avis émis par l'autorité environnementale en mairie d'Amigny-Roy, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituelles d'ouverture au public et formuler éventuellement ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie d'Amigny-Roy. Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête publique.

En l'absence de registre dématérialisé, elles pourront également être adressées, par courrier électronique, à l'adresse suivante : ddi-env-pa-participation-public@aisne.gouv.fr, en précisant en objet « Enquête publique - centrale photovoltaïque d'Amigny-Roy ». Les observations et propositions écrites transmises par courrier électronique seront tenues à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne (www.aisne.gouv.fr), pendant une durée d'un an.

Le dossier complet relatif à l'enquête publique est également consultable sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne, rubrique « actions de l'État/consultation et enquête publique/enquêtes publiques/urbanisme » (www.aisne.gouv.fr).
Des informations peuvent être demandées à la société CPV SUN 40, auprès de Geoffrey Lemenu, directeur projet GE et HDE (Tél : 06 31 40 72 16).

Monsieur Alain Rodier est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il recevra les observations du public, en mairie d'Amigny-Roy, aux jours et heures ci-dessous :

- lundi 1er septembre de 9h00 à 12h00,
- samedi 13 septembre 2025 de 9h00 à 12h00,
- mardi 23 septembre 2025 de 15h00 à 18h00,
- mercredi 1er octobre 2025 de 15h00 à 18h00.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, en mairie d'Amigny-Roy, siège de l'enquête publique et sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne (www.aisne.gouv.fr), pendant une durée d'un an.

Au terme de la procédure, la préfète de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision qui peut être un permis de construire accordé ou refusé.

Pour la préfète et par délégation,

le secrétaire général

Alain NGUOTO

Le portail d'avis de marchés publics
le plus complet du webScannez ce QR code pour découvrir
l'intégralité du contenu DES LÉGALES

VILLE DE SAINT-QUENTIN

ENQUÊTE PUBLIQUE PREALABLE
AU DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC
À L'ANGLE DES RUES ANDRÉ GODIN ET GUSTAVE EIFFEL
À SAINT-QUENTIN (02100)
Par arrêté en date du 11 juillet 2025

Madame Frédérique MACAREZ, Maire de la Commune de Saint-Quentin (02100), informe les personnes intéressées qu'une enquête publique préalable au déclassement d'une partie du domaine public à l'angle des rues André Godin et Gustave Eiffel à Saint-Quentin, se déroule à la Mairie de Saint-Quentin, place de l'Hôtel de Ville à Saint-Quentin, pendant une durée de 15 jours consécutifs, du mardi 2 septembre 2025 au mardi 16 septembre 2025 inclus.

A cet effet, Monsieur Pascal HIRSON est désigné en qualité de commissaire-enquêteur. Le commissaire-enquêteur se tient à disposition du public à la Mairie aux jours et heures suivants :

- le mardi 2 septembre 2025 de 14h00 à 17h00,
- le samedi 6 septembre 2025 de 9h00 à 12h00,
- le mercredi 10 septembre 2025 de 14h00 à 17h00,
- le mardi 16 septembre 2025 de 14h00 à 17h00.

Le dossier d'enquête publique sur support papier est déposé à la Mairie et accessible pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituelles d'ouverture de la Mairie :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- le samedi de 9h30 à 12h00.

Les informations relatives à l'enquête publique ainsi que le dossier d'enquête publique sont consultables sur le site internet de la Ville :

<http://www.saint-quentin.fr>.

Pendant la durée de l'enquête, chacun peut transmettre ses observations et propositions :

- Soit en les consignait sur le registre d'enquête cité et paraphé par le commissaire-enquêteur et déposé à la mairie ;
- Soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur au siège de l'enquête, à la Mairie de Saint-Quentin, Hôtel de Ville, BP 345, 02107 Saint-Quentin Cedex ;
- Soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante :

enquete publique@saint-quentin.fr

Au terme de l'enquête, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport et conclusions du commissaire-enquêteur, est approuvé par délibération du Conseil Municipal.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur sont tenus à la disposition du public par voie dématérialisée sur le site internet de la commune et à la Mairie.

Des renseignements sur ce projet peuvent être obtenus auprès du service Affaires Immobilières au 03.23.62.97.75

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale au titre du code de l'environnement
concernant le renouvellement des autorisations par fusion des systèmes
d'assainissement de Chauny et Tergnier

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, la préfète de l'Aisne a prescrit, par arrêté en date du 15 juillet 2025, une enquête publique qui sera ouverte du 22 septembre 2025 au 24 octobre 2025 inclus, dans les communes de Chauny et Tergnier sur la demande d'autorisation environnementale au titre du code de l'environnement concernant le renouvellement des autorisations par fusion des systèmes d'assainissement de Chauny et Tergnier présentée par la communauté d'agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère.

Le projet porte sur le renouvellement des arrêtés d'autorisation par la fusion des deux systèmes d'assainissement de Chauny et de Tergnier. Cette fusion permet une optimisation de fonctionnement, distribution des déversements directs au milieu naturel et coulage de la station d'épuration de Tergnier via un transfert de flux vers la station de Chauny.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier, qui contient notamment une étude des incidences sur l'environnement, aux heures habituelles d'ouverture en mairies de Chauny et Tergnier, ou sur un poste informatique mis à disposition à la Direction départementale des territoires, service environnement aux heures habituelles d'ouverture au public, ou sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne (www.aisne.gouv.fr) et formuler éventuellement ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de Chauny, siège de l'enquête ou à l'adresse électronique suivante :

ddi-env-pa-participation-public@aisne.gouv.fr. Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête.

Des informations peuvent être demandées auprès de la communauté d'agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère, 57 boulevard Gambetta - 02300 Chauny - téléphone : 03.23.39.54.94, responsable du projet, ou à la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Ile-de-France, service politiques et police de l'eau, département assainissement, 12 cours Louis Lumière - 94307 Vincennes Cedex - téléphone : 01.71.28.47.57.

Mme Caroline BERGOT, ingénieure industrielle, a été désignée comme commissaire enquêteur et M. Patrick DAVID, ingénieur, en retraite, a été désigné comme commissaire enquêteur suppléant.

Mme Caroline BERGOT siégera pour recevoir les observations du public aux jours, heures et lieux suivants :

JOURS / HEURES / LIEUX

- lundi 22 septembre 2025 / 17 heures à 20 heures / Salle Victor Leduc 14 boulevard Gambetta à Chauny

- mercredi 8 octobre 2025 / 14 heures à 17 heures / Mairie de Tergnier

- samedi 18 octobre 2025 / 9 heures à 12 heures / Mairie de Tergnier

- vendredi 24 octobre 2025 / 17 heures à 20 heures / Salle Victor Leduc 14 boulevard Gambetta à Chauny

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la Direction départementale des territoires, en mairies de Chauny et Tergnier et sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne (www.aisne.gouv.fr), pendant une durée d'un an.

La préfète de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre les décisions relatives à la demande susvisée, qui peuvent être un arrêté d'autorisation, éventuellement assorti du respect de prescriptions permettant la réalisation du projet susmentionné au titre des articles L. 181-1 et suivants du code de l'environnement ou un arrêté de refus d'autorisation.

Pour la préfète de l'Aisne et par délégation,
Pour le directeur départemental des territoires,
La responsable du service Environnement,
Céline CHOUTEAU

SG/SK

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussignée, Frédérique MACAREZ, Maire de Saint-Quentin, certifie l’affichage dans le panneau extérieur de la Mairie et sur site,

du jeudi 14 août 2025 au mardi 16 septembre 2025 inclus,

de l’arrêté prescrivant l’enquête publique préalable au déclassement d’une partie du domaine public à l’angle des rues André Godin et Gustave Eiffel à Saint-Quentin (02100).

Fait pour servir ce que de droit.

A Saint-Quentin, le **26 SEP. 2025**



Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Hôtel de Ville

BP 345 - 02107 Saint-Quentin Cedex

T + 33 (0)3 23 06 90 00

mairie@saint-quentin.fr

Lundi au vendredi : 8h00-12h00 et 13h30-17h30

Permanence Service État Civil : Samedi : 8h30-12h00